

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 02 mars 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1- Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2- Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3- Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche, 4- Protège-tibias

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

INFOS DIVERSES

Chaque fin de saison est marquée par la **FINALE DE LA COUPE DU VAL DE MARNE FUTSAL SENIORS**.

L'organisation de cette manifestation s'effectue en pleine collaboration entre
le District, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir cet événement sont invités à faire acte de candidature auprès
du District.

MATCHES REMIS

53498831 : CHEVILLY LARUE ELAN 1 / VSG FUTSAL 2 Futsal D1 du 07/02/2026 reporté au 07/03/2026

FUTSAL D1

DESIGNATION DES ARBITRES

RAPPEL = A partir des matchs retours, la CDA désignera 2 arbitres à la charge des deux clubs

COUPE VAL DE MARNE FUTSAL

Les tirages au sort des 1/4 et 1/2 finales de la Coupe du Val de Marne Senior Futsal seront effectués le 09/03/2026.
Les rencontres de 1/4 de finales se dérouleront sur le gymnase du 1er nommé au cours de la semaine du 30/03 au 05/04/2026.

-1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

En attente Feuille de Match :

55491008 : VITRY ASC 3 / VITRY ASC 2 Coupe VDM Futsal 28/02/2026, Match disputé VITRY ASC 3 vainqueur

Tirage au sort :

Match N°1 - 55491006 : B2M FUTSAL 2 / B2M FUTSAL 1 Coupe VDM Futsal 26/02/2026	0-6
Match N°2 - 55491007 : CHAMPIGNY CF 2 / CHAMPIGNY CF 1 Coupe VDM Futsal 28/02/2026	Forfait
Match N°3 - 55491008 : VITRY ASC 3 / VITRY ASC 2 Coupe VDM Futsal 28/02/2026	En attente FMI
Match N°4 - 55491009 : VERS L'AVANT FC 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 C VdM 27/02/2026	2-4
Match N°5 - 55491012 : VENOM FUTSAL 1 / MAISONS ALFORT FC 1 Coupe VDM Futsal 27/02/2026	Forfait
Match N°6 - 55491011 : C'NOUES 2 / GENTILLY AC 1 Coupe VDM Futsal 01/03/2026	5-5 (5 tab 6)
Match N°7 - 55491013 : RUNGIS US 1 / AS HAY 94 FUTSAL 1 Coupe VDM Futsal 27/02/2026	5-4
Match N°8 - 55539734 : VSG FUTSAL 1 / FRESNES FUTSAL 1 Coupe VDM Futsal 02/03/26	7-4

55491012 : VENOM FUTSAL 1 / MAISONS ALFORT FC 1 Coupe VDM Futsal au 27/02/2026

Réception de la FMI, rencontre non disputée absence équipe visiteuse.

*La commission enregistre le forfait de l'équipe de **MAISONS ALFORT FC 1** et qualifie **VENOM FUTSAL 1** pour la suite de la compétition.*

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1^{er} Appel de Feuille de Match

54778429 : BOISSY FC 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 D2-A du 18/02/2026
54778534 : GENTILLY AC 2 / MAISONS ALFORT FC 1 D2-B du 21/02/2026
53498835 : KB FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 2 D1 du 21/02/2026